

Etudier en Hainaut!

PROJET D'ECOLE

**INSTITUT PROVINCIAL
CHARLES DELIÈGE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE PLEIN EXERCICE

Années scolaires 2021-2024

Rue des Archers 12—7130 BINCHE—Tél. 064 310 220—Fax 064 310 232

www.etudierenhainaut.be/ipcd

Retrouvez-nous sur Facebook—Etudier en Hainaut—Institut Provincial Charles Delière



TABLE DES MATIERES.

<u>PRESENTATION</u>	3
Bref historique de l'école	3
Nos implantations	3
Notre offre d'enseignement	3
Références et renseignements complémentaires	4
Dispositions particulières conformes au Règlement des études	5
Nos valeurs, nos priorités	7
<u>NOS ACTIONS ET STRATEGIES</u>	8
Pour une transition primaire – secondaire harmonieuse	8
Pour assurer un premier degré fructueux	8
Pour bien orienter nos élèves	9
Pour conduire chaque élève à la réussite	10
Pour favoriser le plaisir d'apprendre à l'aide des moyens informatisés	10
Pour favoriser le bien-être et un climat scolaire positif	10
Pour le maintien de la discipline positive	11
Pour l'intégration harmonieuse des élèves à besoins spécifiques	11
Pour la promotion de citoyenneté responsable et l'éducation aux médias	11
Pour la promotion de la santé et la promotion du respect de l'environnement	12
Pour la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement	12
Pour l'intégration réussie de nos nouveaux professeurs	14
Pour la bonne collaboration et la formation continuée de nos professeurs	14
Pour un partenariat renforcé avec les parents	15
Commentaire final	15

PRESENTATION

Bref historique de l'école

Dès 1876, sur quatorze ares de terrain achetés l'année précédente au cœur de Binche par la ville, est construite l'école communale des garçons. Trois instituteurs sont engagés. En 1899, c'est l'Ecole Industrielle et Commerciale qui est créée. Reflétant l'essor économique de la ville de Binche notamment dans l'industrie du vêtement, on y adjoint bien vite un Institut de la Confection. On y propose six années de formation professionnelle dans le domaine du vêtement masculin. L'école devenue provinciale restera ancrée dans sa ville d'origine. En 1992, l'Institut Technique de Binche fusionne avec l'Institut Technique de Carnières et devient l'Institut Provincial Charles Deliège. Suite à la disparition progressive des ateliers de tailleurs, la section habillement a dû fermer ses portes forçant l'Institut à se réinventer. Il propose aujourd'hui aux jeunes de 12 à 18 ans des formations techniques et professionnelles.

L'I.P.C.D. est une école de taille humaine. Chaque site a son atmosphère particulière mais toujours familiale. Nos élèves proviennent pour la grande majorité de la commune où se trouve le site ou des communes limitrophes. Notre public se compose de filles et de garçons. Leur nombre après fusion n'a jamais excédé les 500 unités.

L'I.P.C.D. est un établissement coopérant du CEFA Provincial du Centre, le Centre d'Education et de Formation en Alternance permet d'apprendre une profession, d'acquérir une qualification et d'obtenir le CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur) en fin de 7^e année. Pratiquement, 2 jours de cours à l'école et 3 jours en entreprise par semaine.

Nos implantations

Binche (établissement siège)

12 Rue des Archers
7130 Binche
Tél : 064.310.220
Fax adm : 064.310.232
Site : www.etudierenhainaut.be/ipcd
E-mail : christelle.glinchert@hainaut.be

Carnières Place

53 Place de Carnières
7141 Carnières
Tél : 064.230.290
Fax : 064.44.96.93

Carnières rue Dufonteny

19 et 40 rue Dufonteny
7141 Carnières
Tél : 064/510.880 064.443.487
Fax : 064.443.499

Notre offre d'enseignement

Le 1er degré

1^{er} et 2^e années communes (1C et 2 C)
2^e année supplémentaire (2 S)
1^{er} et 2^e années différenciées (1D et 2D)

Options de l'enseignement qualifiant technique

Hôtelier-restaurateur (3^{ème})

Technicien de bureau (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème})

Technicien en infographie (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème})

Options de l'enseignement qualifiant professionnel

Coiffeur (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème})

Coiffeur manager (7^{ème})

Restaurateur (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème})

Peintre-décorateur (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème})

Aide familial (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème})

Aide soignant (7^{ème})

Boulangier-Pâtissier (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} années)

Options en coopération avec le CEFA provincial

Coiffeur (3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} qualifiant professionnel)

Hôtelier-restaurateur (4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} qualifiant technique)

Références et renseignements complémentaires

Le Centre Psycho-Médico-Social Provincial de Binche :

Rue de Bruxelles, 14

7130 Binche

cpms.binche@hainaut.be

Tel : 064/33.28.55

Le centre de promotion de la santé de Morlanwelz (visites médicales) :

Tél : 064.43.16.60, Fax : 064.43.16.61

Les heures de cours

La journée commence à 8h20. L'élève est tenu d'arriver au moins 5 minutes à l'avance. La récréation est de 10h00 à 10h15. La fin de la journée dépend de l'horaire mais se termine au plus tard (sauf exception) à 16H05.

Le temps de midi

Les élèves du 1^{er} degré ne peuvent pas sortir sur le temps de midi. Pour les autres, **une carte de sortie** peut être obtenue pour prendre son repas de midi à domicile ou au domicile d'un parent proche (lien de parenté 1er degré) à l'exclusion de toute autre destination. Cette carte ne sera délivrée que si ce domicile n'est pas éloigné de plus de 2 km (retour à pied) ou 5 km (retour motorisé) de l'enceinte de l'école.

Remarque : tout élève qui ne respecte pas l'obligation de rentrer directement au domicile prévu, qui reste à proximité de l'école ou qui revient en retard se verra retirer sa carte soit provisoirement, soit définitivement, à l'appréciation des éducateurs.

Le retour à domicile

En cas de circonstances exceptionnelles et avec l'autorisation des parents, l'élève pourra retourner à son domicile par la voie la plus directe à partir de 11h55, 14h25 ou 15h15 ou ne sera pas autorisé à sortir de l'école avant 16h05.

Le coût des études

Les frais autorisés qui peuvent être réclamés concernent des biens / des activités obligatoires payants, qui soutiennent le projet pédagogique de l'école. Nous nous conformerons aux circulaires de la Communauté française en la matière tout en sachant que nous poursuivrons notre politique de moindre coût. Les frais que nous pourrions réclamer concernent la piscine, les activités culturelles, les activités sportives, le prêt de livres scolaires, d'équipements personnels et d'outillage ainsi que les frais de photocopies jusqu'à un montant de 75€ par élève. Seront totalement gratuits le journal de classe, les frais de fonctionnement. En tenant compte des origines sociales et culturelles des élèves, des dispositifs de tempérament pourront être mis en place afin d'assurer à chacun des chances égales.

Dispositions particulières conformes au Règlement des études de la Province de Hainaut

Nos procédures d'évaluation suivent scrupuleusement les règles du Règlement des Etudes de l'Enseignement Secondaire Ordinaire de Plein Exercice organisé par la Province de Hainaut.

Les bulletins :

Les parents sont informés des résultats des élèves trois fois par an :

- un premier bulletin est distribué au plus tard mi-décembre avec les points de la première période ;
- un deuxième bulletin est distribué au plus tard fin mars avec les points de la deuxième période ;
- un dernier bulletin est distribué à la fin de l'année scolaire et comprend les points de la troisième période et des examens.

L'évaluation de la formation commune :

Pour tous les degrés, formes et filières, si le cours fait l'objet d'un examen en juin :

	Période 1	Période 2	Période 3	Examen de juin	Total	Pourcentage
Cours	100	100	100	100	400	100

Si le cours ne fait pas l'objet d'un examen en juin

	Période 1	Période 2	Période 3	Examen de juin	Total	Pourcentage
Cours	100	100	100	X	300	100

En première année commune (1C) l'établissement pratique l'évaluation continue.

En deuxième année commune (2C) et en deuxième année supplémentaire (2S) l'établissement pratique l'évaluation continue et organise des sessions d'examens avec valeur certificative (CE1D).

Au sein du premier degré différencié, seule l'épreuve externe CEB sera présentée. L'élève peut se voir délivrer le CEB soit en réussissant les épreuves, soit par décision du conseil de classe de délibération.

Au-delà, dans l'enseignement technique et professionnel de qualification, une seconde session est organisée. Le conseil de classe peut imposer un examen de seconde session dans les cours où l'élève n'a pas obtenu 50% des points au total de l'année, y compris dans les cours non soumis à l'examen, pour un cours pour lequel une cote n'a pas pu être attribuée au minimum à une période de l'année, ou pour toute UAA de la formation commune pour laquelle la cote est inférieure à 50%. Cependant le chef d'établissement avec l'aval de son équipe éducative peut appliquer le principe des dispenses et ceci pour l'ensemble des cours. Les examens de seconde session sont organisés les trois premiers jours ouvrables de l'année scolaire. Cependant, les 5 derniers jours ouvrables de l'année scolaire peuvent être consacrés à l'organisation pratique soit totale, soit partielle, des épreuves intégrées (EAC, unités de qualification). Dans tous les cas les délibérations et communication des résultats ne se feront qu'après la rentrée scolaire.

Des examens ou parties d'examens peuvent être organisés en dehors de la période d'examens. La maîtrise de certaines compétences peut être vérifiée par le biais de l'évaluation continuée plutôt que lors des épreuves intégrées.

Pour le Cours de Philosophie et Citoyenneté (CPC), l'heure obligatoire sera évaluée lors d'un examen hors session, par contre l'heure au choix fera l'objet, tout comme pour les autres cours philosophiques, d'une évaluation continue.

Le stage :

Le stage est un lieu d'apprentissage au même titre que l'atelier, le laboratoire ou la salle de classe. Tous les stages organisés par l'établissement sont obligatoires, ils sont donc organisés, valorisés et évalués (A/NA) pour la réussite de l'année scolaire, qu'ils figurent dans la grille horaire de l'OBG ou qu'ils soient organisés à notre initiative. Dans tous les cas, toute absence non justifiée sur le lieu de stage entre dans le total légal d'absences injustifiées.

Les épreuves intégrées :

Nous organiserons l'évaluation d'épreuves intégrées nous garantissant l'acquisition par nos élèves de 5^{ème} et 6^{ème} années de toutes les compétences exigées réparties en familles de situations professionnellement significatives aussi appelées 'ensemble articulé de compétences (EAC)'. Les cours pourront être suspendus les journées pendant lesquelles les EAC sont organisées.

Organisation des épreuves intégrées :

Aide familial(e):

5^{ème} année : 2 EAC intermédiaires (EACi 1 et EACi 2) et un EAC qualifiant (EAC 1)

6^{ème} année : un EAC intermédiaire (EACi 3) et 2 EAC qualifiants (EAC 2 et EAC 3)

Aide- soignant(e)

7^{ème} année : un EAC intermédiaire (EACi) et 2 EAC qualifiants (EAC 1 et EAC 2)

Boulangier(ère)/pâtissier(ère)

5^{ème} année : 2 EAC intermédiaires (EACi 1 et EACi 2) et un EAC qualifiant (EAC 1)

6^{ème} année : 2 EAC intermédiaires (EACi 3 et EACi 4) et un EAC qualifiant (EAC 2)

Chocolatier-confiseur-glacier

7^{ème} année : 2 EAC intermédiaires (EACi 1 et EACi 2) et un EAC qualifiant (EAC)

Technicien(ne) de bureau

5^{ème} année : 2 EAC intermédiaires (EACi 1 et EACi 2) et un EAC qualifiant (EAC Q1)

6^{ème} année : un EAC intermédiaire (EACi 3) et 2 EAC qualifiants (EAC Q2 et EAC Q3)

Technicien(ne) en infographie

5^{ème} année : 2 EAC intermédiaires (EACi 1 et EACi 2) et un EAC qualifiant (EAC 1)

6^{ème} année : 2 EAC intermédiaires (EACi 3 et EACi 4) et un EAC qualifiant (EAC 2)

Parcours d'Enseignement qualifiant (PEQ) et certification par unités (CPU) :

Nous organiserons l'évaluation d'épreuves intégrées nous garantissant l'acquisition par nos élèves de 4^{ème} et 7^{ème} années de toutes les compétences exigées réparties en 'Unités de qualification'(UQ), et pour les 5^{ème} et 6^{ème} années de toutes les compétences réparties en 'Unités d'acquis d'apprentissage' (UAA). Ces unités correspondent aux savoirs, aptitudes et compétences que l'élève doit maîtriser au terme de sa formation.

Le passage de 5^{ème} en 6^{ème} est automatique et de ce fait les points de formation commune de 5^{ème} sont reportés en 6^{ème} pour un total général.

Les cours pourront être suspendus les journées pendant lesquelles les UQ et les UAA sont organisées.

Organisation des épreuves intégrées :

Peintre-décorateur (rice)

4^{ème} année : UQ 1 non certifiée et UQ 2

5^{ème} année : UAA 4 et UAA 1

6^{ème} année : UAA 3 et UAA 5

7^{ème} année : 3 UQ qualifiants (UQ 1, UQ 2 et UQ 3)

Coiffure :

4^{ème} année : UQ 1 (non validée) – UQ 3

5^{ème} année : UAA 1 – UAA 2

6^{ème} année : UAA 6 – UAA 5 – UAA 4

7^e année : UQ 1 – UQ2 (Partie UQ2 et Partie UQ3)

Restaurateur

4^e année : UQ1 G (non validée) – UQ 1 G + P – UQ2 C

5^e année : UAA2 G+P – UAA2 C

6^e année : UAA3 P – UAA3 C – UAA4 C

Phasage :

-2023-2024 : en 5^{ème} année

- En 5^{ème} année en régime PEQ avec continuum pédagogique (redoublement interdit) : « Peintre Décorateur », « Coiffeur », « Restaurateur »
- En 5^{ème} année en régime EAC pas de continuum pédagogique avant 2024-2025 (redoublement possible) : « Aide familial », « Boulanger-Pâtissier », « Technicien de bureau », « Technicien en Infographie », « Hôtelier-Restaurateur »

-2025-2026 et 2026-2027 : en 6^{ème} année

- Mise en place d'un Dispositif de Fin de Parcours complémentaires (DFP) pour les sections en régime CPU : 6^{ème} C3D « Peintre Décorateur », « Coiffeur », « Restaurateur » en 2025-2026.
- Redoublement possible pour les classes en EAC : « Aide familial », « Boulanger-Pâtissier », « Technicien de bureau », « Technicien en Infographie », « Hôtelier-Restaurateur ». Entrée en vigueur du DFP en fin de 6^{ème} année en 2026-2027.

-2023-2024 : en 7^{ème} année

- Mise en place d'un Dispositif de Fin de Parcours complémentaires (DFP) pour les sections en régime PEQ : « Peintre décorateur », « Coiffeur Manager ».
- Redoublement possible pour les « Aide-Soignant».

La remédiation :

Une remédiation immédiate en classe ou des temps de remédiation organisés à des moments définis sont organisés pour permettre à l'élève de surmonter ses difficultés tant dans les cours de la formation commune que pour les cours de la formation qualifiante.

De la remédiation est systématiquement organisée avant le repassage de toute épreuve intégrée (EAC, Unité de qualification).

Les réunions de parents :

Nous organisons une réunion de parents fin octobre (sans bulletin), fin décembre (après le bulletin de la première période), fin mars-début avril (après le bulletin de la seconde période) et fin d'année scolaire.

Nos valeurs, nos priorités

Nous défendons le projet éducatif et le projet pédagogique de l'enseignement de la province de Hainaut. Nous adoptons résolument une approche humaniste, démocratique, tolérante et solidaire. Nous essayons de mettre en place un environnement stable mais mobilisateur. Notre but n'est pas la croissance forcée du nombre de diplômés, mais la constante qualité de ceux à qui nous les discernons. Une attention particulière est accordée aux élèves du premier degré. Nous essayons de faciliter au maximum la transition primaire-secondaire. Nos élèves sont accueillis dans un esprit d'ouverture afin de favoriser leur intégration à l'école.

Nous voulons accompagner nos jeunes vers l'autonomie, la réussite, le libre choix de leur vocation. Nous voulons aider nos élèves à découvrir leurs possibilités, à adopter une démarche responsable et volontariste dans leurs études. Nous encourageons le travail et l'effort personnel. Nous essayons de ne laisser personne au bord de la route. Nous voulons préparer nos élèves à être des citoyens responsables.

Nos efforts pédagogiques tendent à aider nos élèves à s'approprier des savoirs, des savoir-faire et des compétences nécessaires à l'accomplissement d'un métier ou à la poursuite d'études ou d'une formation. Nous accompagnons ces efforts par l'acquisition de matériel et supports de pointe, par nos actions de remédiation, de différenciation, d'évaluation formative, d'aide à la réussite et de bonne orientation de nos élèves (approche orientante). Nos professeurs restent informés notamment grâce aux formations continuées.

Afin d'assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notre école est à l'écoute des parents, du milieu environnant, du monde de l'entreprise.

NOS ACTIONS ET STRATEGIES

Pour une transition primaire – secondaire harmonieuse

Au cours de l'année précédant leur entrée dans l'enseignement secondaire, nous accueillons les élèves des écoles primaires participantes de la région pour une journée de découverte de l'école, de son environnement et de ses options. A travers divers ateliers l'enfant peut exercer ses compétences et déjà apprivoiser ses craintes éventuelles.

Afin d'encore améliorer l'accueil des nouveaux élèves, nous organisons un parrainage entre élèves. Dès que la charte de parrainage est adoptée, les titulaires des élèves de 4^e, 5^e et 6^e ainsi que l'équipe d'inscription sont informés de celle-ci et du rôle qu'ils ont à jouer pour le bon déroulement de l'action.

En mai ou juin, les titulaires ont une semaine pour informer nos élèves de 4^e (s'ils sont depuis au moins trois ans dans l'école), de 5^e, 6^e de l'action 'parrainage' et pour prendre note des candidats volontaires pour les parrainages de l'année suivante.

Lors de leur inscription les nouveaux élèves sont informés de l'action de parrainage et d'intégration. Le parrainage est obligatoire pour les élèves de 1^{er} et au choix pour les autres nouveaux. Lors de la rentrée générale, de 8h20 à 9h10, autour d'une collation et d'un chocolat chaud, les futurs 'parrains' et 'filleuls' se choisissent mutuellement après une courte présentation et une 'activité contact-découverte' à déterminer. De 9h10 à 11h55, c'est la rentrée générale.

Les titulaires de classe et les éducateurs-pilotes seront attentifs à ce que la formation et l'évolution des binômes ou trinômes se fassent en toute convivialité.

Pour assurer un premier degré fructueux

Renforcer les pratiques de remédiation au premier degré. Afin d'améliorer les méthodes d'apprentissage, nos enseignants du premier degré seront invités à privilégier les formations portant sur le CE1D, les nouvelles techniques de remédiation et la pédagogie différenciée. En deux ans, tous les professeurs définitifs du premier degré doivent avoir suivi un module de formation en lien avec l'action poursuivie, afin d'appliquer les meilleures techniques dans les classes.

Nous améliorerons la différenciation en nous dotant d'outils numériques (tablettes, logiciels, ordinateurs, TBI...) favorisant l'apprentissage et la différenciation, Ces outils seront introduits progressivement dans les pratiques pédagogiques.

Des périodes supplémentaires de remédiation seront attribuées en mathématique et en français aux classes de 2C et de 2S afin qu'un autre professeur puisse seconder le professeur principal en binôme dans la classe.

Afin d'améliorer les résultats aux épreuves du CE1D des élèves dans toutes les matières testées, nous allons améliorer la planification des apprentissages en créant une planification commune des apprentissages. Nous mettrons en place des 'groupes de travail CE1D' en interne afin de planifier les apprentissages (plans de matières et évaluations en commun), de préparer des cours en commun et de travailler sur l'évaluation en général et la remédiation. Parallèlement, nos enseignants participeront également aux groupes de travail CE1D organisés par le PO permettant l'échange de « bonnes pratiques » avec d'autres écoles.

Nous créerons des séquences de cours préparatoires aux épreuves. Nous allons constituer une banque de ressources pédagogiques par matière ; ressources qui se présenteront de la même façon que le CE1D. Pour chaque séquence de cours faite de cette façon, un cahier d'activités sera créé qui renvoie à un portfolio de documents. Il va de soi que les leçons plus classiques sont maintenues.

On table sur la création au minimum d'une séquence commune par matière et par an.

Enfin, nous organiserons des simulations d'épreuves externes. Un « CE1D blanc » sera organisé par matière et par an. Il ne s'agit pas ici de reprendre les épreuves CE1D des années précédentes. On utilisera ces 'CE1D blancs' pour la correction et la remédiation en vue de la passation du CE1D qui aura lieu en fin d'année.

Pour bien orienter nos élèves

Bien s'orienter est un gage de réussite. Au cours de son parcours dans le secondaire l'élève découvrira grâce à l'approche orientante l'étendue de ses possibilités, ses attirances personnelles. Nous viserons avec eux quatre cibles : 1. la connaissance de soi, 2. la connaissance des études et des métiers, 3. la capacité de prendre des décisions, 4. la capacité de se mobiliser activement dans leur projet scolaire.

Au 1^{er} degré, nous ferons découvrir nos sections. Nous allons organiser des demi-journées de découverte de nos sections pour les élèves du premier degré. Les élèves du premier degré assisteront aux cours de pratiques professionnelles du troisième degré, et les élèves du troisième degré expliqueront les spécificités de leur section.

Au 2^{ème} degré, nous allons programmer des journées de visites d'entreprises et d'institutions en lien avec les sections de nos élèves du deuxième degré, en collaboration avec « CAP sur ton avenir » organisé par l'Instance Bassin EFE (Enseignement-Emploi-Formation) du Hainaut-Centre. L'action débutera par la recherche d'entreprises et d'institutions correspondant à chaque section et par la mise en place des visites. Le but est d'effectuer au minimum une visite par année pour chaque section.

Au 3^{ème} degré, nous inviterons d'anciens élèves ou des professionnels du secteur à témoigner. Cela s'adressera à nos élèves du troisième degré, afin que ces anciens ou ces professionnels témoignent de leur parcours et de la réalité du monde du travail. L'action consistera à rechercher des partenaires pour le troisième degré, suivra ensuite la mise en place des témoignages dans chaque section.

Nous collaborerons également avec les Centres de Technologies Avancées ou des Centres de Compétences où nos élèves trouveront le matériel ultra moderne dont ils ont besoin. Nous compléterons leur information par des stages.

Enfin, nous inviterons nos élèves à faire régulièrement le point sur leur motivation d'orientation. Cette action consistera à inviter l'élève à se constituer 'un cahier de route' qui lui permettra d'identifier son cheminement dans l'évolution de ses choix de section.

Pour conduire chaque élève à la réussite

Tous nos professeurs se mobiliseront afin que chaque élève à son rythme acquière les savoirs et savoir-faire nécessaires à la réussite de son parcours scolaire. Ceci se fera en appliquant la pédagogie par compétences. L'élève sera encouragé à évaluer son travail et à réfléchir sur ses capacités en analysant ses réussites et ses échecs. Placé au centre des apprentissages, celui-ci sera progressivement responsabilisé et encouragé à la participation active. Ses lacunes éventuelles seront comblées en classe par des remédiations immédiates, par l'amélioration de la méthode de travail et de la gestion du temps et par l'encouragement au travail personnel à la maison.

Nos trois implantations bénéficiant de l'encadrement différencié, une de nos priorités dans l'utilisation des moyens reçus est de créer de petits groupes classes, car nous sommes convaincus que la diminution du nombre d'élèves par classe permet à l'enseignant de mieux cerner les difficultés de chacun et facilite la remédiation immédiate. De petits groupes classes permettent de maintenir un climat familial et serein, et facilitent l'affirmation de l'autorité de l'enseignant.

Des heures supplémentaires seront également achetées sur nos trois implantations dans ce but. Grâce aux budgets reçus et à recevoir, nous créerons sur chacune de nos implantations un pool informatique équipé d'ouvrages de références et de logiciels de remédiation interdisciplinaires, en généralisant l'installation de TBI dans tous nos locaux. Nous généraliserons l'emploi de l'ordinateur et d'internet dans les apprentissages.

Les centres de compétences et de technologies avancées seront un bon moyen pour affiner les connaissances et les savoir-faire de nos élèves des classes terminales.

La certification par unités (PEQ) et les épreuves intégrées aideront également nos élèves à contextualiser leurs compétences et à mieux s'évaluer.

Nous créerons une bibliothèque sur chaque site afin de proposer à nos élèves de vrais ‘moments et opportunités lecture’. Nous favoriserons ainsi l’éveil aux romans, bandes dessinées, presse etc.

Pour favoriser le plaisir d’apprendre à l’aide des moyens informatisés

Dès l’installation des réseaux wifi adéquats, l’école a choisi d’intégrer les outils numériques en soutien des pratiques pédagogiques pour enseigner les savoirs et compétences avec les moyens de ce siècle et favoriser de la sorte le plaisir d’apprendre en alignement avec les prescrits du Pacte pour un enseignement d’excellence. Le premier objectif est d’offrir aux apprenants un bagage digital leur permettant d’être des acteurs à part entière d’une société en constante évolution. Le second objectif tend à susciter l’engagement chez les élèves tout en aidant les enseignants à enrichir leurs pratiques et contenus pédagogiques.

L’école souhaitant faire de chaque élève un citoyen responsable, il lui tient à cœur de lui permettre de posséder son propre matériel informatique afin d’être, à la fin de son cursus dans l’enseignement secondaire, armé pour la poursuite d’études supérieures ou pour entrer dans le monde du travail.

Pour favoriser le bien-être et un climat scolaire positif

Nous allons améliorer le cadre de vie, notamment comme indiqué plus haut en améliorant l’accueil de nouveaux élèves et l’accueil des nouveaux professeurs, en créant des bibliothèques sur les deux sites mais également en aménageant les cours de récréation et en embellissant nos façades.

Cette action débutera par la promotion de la propreté via des campagnes d’affichage et par le rappel des règles disciplinaires sur le sujet. Un plan d’aménagement des grilles, de mise en couleur de nos cours d’école et de nos façades sera réalisé. Nous ferons appel aux services HIT (Hainaut Ingénierie Technique), HGP (Hainaut Gestion du Patrimoine) et SIPPT (Service Interne de Prévention et de Protection du Travail).

Pour le maintien de la discipline positive

Nous allons redéfinir une charte commune disciplinaire. L’action débutera par l’écriture d’une charte commune disciplinaire afin d’unifier les comportements des éducateurs et des professeurs. Un comité d’écriture de la charte sera constitué en faisant appel aux professeurs volontaires, aux éducateurs, aux chefs d’atelier et à la direction. Une nouvelle ‘fiche disciplinaire’ sera ensuite créée. L’application des sanctions devra alors se faire de manière uniforme. Nos élèves seront associés à chaque étape de la constitution de cette nouvelle charte. Nous collaborerons avec CAPP Hainaut pour former les éducateurs aux techniques innovantes en matière de discipline.

Pour l’intégration harmonieuse des élèves à besoins spécifiques

Pour les élèves à besoins spécifiques reconnus, l’école sera toujours disposée à faire le maximum pour s’adapter. Nous essayerons de réduire, autant que possible, les effets négatifs d’un handicap sur la participation d’un élève au cursus scolaire. Les aménagements peuvent prendre différentes formes. On adaptera si possible les conditions matérielles, pédagogiques ou organisationnelles offertes par l’école. Notre but étant que l’élève puisse accéder, participer et progresser sur un pied d’égalité avec les enfants ne présentant pas de situation de handicap.

Chaque situation est appréciée au cas par cas. L’emploi des nouvelles technologies peut être d’une grande aide à ce sujet et peut éventuellement être profitable à l’ensemble de la classe.

Enfin, nous sensibiliserons nos élèves à la différence, aux handicaps.

Pour la promotion de citoyenneté responsable et l'éducation aux médias

Nous veillerons à éduquer les élèves à la citoyenneté responsable et au vivre-ensemble. Nous encouragerons, dans le cadre des cours, nos élèves à s'interroger sur le fonctionnement de notre société. Nous organiserons et développerons la représentation des élèves dans les délégations de classe et dans le cadre du conseil de participation. Nous favoriserons la rencontre entre nos élèves et des intervenants extérieurs, voire des responsables de notre société (acteurs politiques, économiques, du monde judiciaire). Nous éduquerons les élèves à suivre des règles et à en accepter la logique en faisant participer les élèves à la rédaction des règlements de classe. Au quotidien en encourageant au respect des lieux et des personnes. L'organisation de séjours de stage à l'extérieur de l'école est pour cela un bon terrain d'application et d'apprentissage du vivre ensemble.

Nous aurons une action de sensibilisation à la non-violence ; prévenir les comportements violents qu'ils soient verbaux ou physiques en établissant des règles communes. L'Institut bénéficie d'une équipe d'éducateurs bienveillants et attentifs.

Nous développerons l'esprit critique notamment par rapport aux médias. Dans un monde de désinformation, propagande, théorie du complot etc. nous ne voulons pas faire de nos élèves des 'illettrés médiatiques'. Notre but est qu'ils puissent évoluer dans l'environnement médiatique de plus en plus complexe en ayant la capacité d'être critique envers certaines sources, de pouvoir mettre l'information en perspective, d'être capable de maîtriser les informations qu'ils diffusent après les avoir vérifiées.

Pour la promotion de la santé et la promotion du respect de l'environnement

Dans le cadre de la promotion de la santé, nous ne négligerons pas l'éducation à la bonne hygiène alimentaire. Nos sections services sociaux, cuisine et restauration nous aiderons à sensibiliser nos élèves, aux bonnes habitudes alimentaires, à la nourriture saine et équilibrée. Nous sensibiliserons en proposant des activités orientées sur la question dans certains cours. Nous lutterons contre les assuétudes notamment en adoptant une attitude vigilante à tout changement de comportements chez les jeunes détectés par les éducateurs ou les professeurs.

Dans le cadre du développement durable, nous sensibiliserons au respect de la propreté de nos locaux et des abords de l'école, au respect du matériel, à la lutte contre le gaspillage notamment des consommables. Nous serons partie prenante de projets allant dans ce sens et nous encouragerons nos professeurs à proposer des activités orientées sur la question du développement durable dans le cadre des cours.

Pour la lutte contre le harcèlement et le cyber-harcèlement

La philosophie de l'établissement :

Le maintien d'un climat scolaire positif est indispensable pour lutter contre les incivilités et les discriminations à l'origine des violences et du harcèlement.

Notre établissement encourage la cohésion d'équipe, la collaboration ainsi que la justice scolaire.

Les membres de l'équipe éducative y sont sensibilisés notamment par le biais de formations.

Concrètement, notre établissement met en place divers moyens de prévention :

-Des animations concernant la sensibilisation aux situations de harcèlement sont systématiquement organisées par le CPMS, en début d'année, pour les classes du premier degré.

-Nous améliorons l'accueil des nouveaux élèves par des activités de parrainage entre élèves.

- L'école a créé une Cellule Bien-Etre (CBE) qui prend en charge rapidement toute situation de conflit, de harcèlement ou de mal être, afin de garantir un climat scolaire serein, le bien-être des élèves et des membres de l'équipe éducative et ainsi prévenir les incivilités dont le harcèlement.

Si un fait de harcèlement est signalé, un dispositif est mis en place. Il est à visée éducative, et la méthode d'intervention est non blâmante, non confrontante, et basée sur la sanction réparatrice dans un premier temps.

La procédure de signalement qui précède la mise en place du dispositif est explicitée ci-après.

Notre démarche a pour objectif une prise de conscience, une remise en question de la part de l'élève auteur du fait afin d'éviter toute récurrence.

Nous partons du postulat que si l'élève auteur du fait se rend compte de l'ampleur des conséquences de ses actes, il modifiera son comportement.

Cependant, seul le chef d'établissement a la prérogative de décider si une sanction autre que réparatrice doit être appliquée dans des cas où la gravité est tangible.

La procédure mise en place dans notre établissement :

1) La communication et la diffusion :

-Aux élèves et aux parents, à chaque rentrée scolaire via un avis distribué aux élèves et un affichage aux valves élèves.

-Aux MDP, à chaque rentrée scolaire, par la direction lors de l'assemblée générale, via un avis envoyé par mail, et via le Vadémécum de l'enseignant.

-Au CPMS via un avis envoyé par mail.

2) La modalités de signalement et les personnes ressources :

-Les membres de la CBE organisent des permanences sur nos implantations de Binche et de Carnières.

-Une boîte aux lettres est également à disposition sur nos implantations de Binche et de Carnières.

-Nous utilisons la grille de repérage du CRIH.

-Temporalité du traitement du signalement : maximum un jour ouvrable

3) Le traitement du fait de harcèlement :

-Nous utilisons la méthode de la préoccupation partagée.

Sitôt qu'une situation est portée à la connaissance de l'équipe :

- La **cible** est rencontrée par un membre de la CBE qui la prend en charge, l'assure de son soutien et la rencontre autant de fois qu'il est nécessaire.
- Les **intimideurs** présumés sont rencontrés en entretien individuel par d'autres membres de la CBE, ou par la même personne, qui leur font part de leur inquiétude pour la cible et recherchent quelles suggestions chacun pourrait faire pour améliorer sa situation. Ces entretiens sont répétés jusqu'à ce que la cible se sente mieux. Cette phase de rencontres avec les intimideurs ne doit pas excéder deux semaines.
- Des **phases de suivi** sont nécessaires pour s'assurer que la situation de la cible s'améliore et que les suggestions des intimideurs sont suivies d'effet.
- Si les brimades persistent, le chef d'établissement prend le relais et peut prononcer des sanctions. Dans ce cas, un suivi tout particulier de la cible est nécessaire.

Pour l'intégration réussie de nos nouveaux professeurs

Nous sommes convaincus que dans tout établissement, l'intégration réussie d'un nouveau membre du personnel est sans doute l'investissement le plus rentable qui soit. Pour nous, investir dans l'intégration d'un nouvel enseignant, c'est traduire dans la réalité de la gestion une préoccupation de développement institutionnel à très long terme. Nous souhaitons mettre en place un dispositif d'accueil de qualité. Nos efforts d'intégration se feront donc en plusieurs étapes.

A son arrivée, des collègues bien identifiés et facilement accessibles prendront en charge le nouvel enseignant en lui fournissant des informations pratiques immédiates lui permettant de se repérer minimalement dans cet environnement et de devenir fonctionnel à court terme (visite de l'établissement pour repérer l'emplacement des locaux et les parties du bâtiment que l'enseignant aura à fréquenter davantage, les horaires, le planning des cours, les clefs...). Seuls les éléments ayant une pertinence immédiate (une échéance rapprochée à respecter, par exemple) auront besoin d'une insistance particulière.

Ensuite, nous lui fournirons un dossier d'information (papier ou électronique) reprenant les outils de travail et d'informations de référence qui lui permettront, à moyen terme, de satisfaire des besoins d'information moins aigus, mais sans doute plus complexes et plus importants (le projet éducatif de l'établissement ou la convention de travail, par exemple). Ce dossier lui sera remis lors de la rencontre initiale. Il ne s'agira pas d'entrer dans tous les détails avec l'enseignant. Nous lui présenterons les éléments du dossier d'information, nous lui demanderons d'en prendre connaissance dans les jours ou les semaines qui suivent en étant attentif de répondre aux questions qu'il peut avoir durant ces premières semaines.

Dans les jours qui suivront, nous veillerons à assurer la reconnaissance publique du nouvel employé. Un message de bienvenue sera affiché dans la salle des professeurs. Selon les circonstances, une brève annonce publique au début d'une réunion générale sera faite. Nous nous assurerons que le nom du nouvel arrivant figure bien sur les listes du personnel, sur le casier de communication du professeur.

Nous souhaitons également que le nouvel enseignant devienne un membre actif de l'établissement. Ainsi, tout en respectant l'autonomie et l'intégrité de l'enseignant, nous identifierons un collègue accompagnateur déjà bien intégré dans l'établissement qui pourra de façon proactive mais sans accomplir des tâches du nouvel enseignant à sa place, le conseiller, l'informer, l'assister, l'intégrer.

Nous mettrons en place des réunions de suivi qui permettront aux nouveaux venus d'échanger sur leurs ressentis, de faire émerger des questions et d'éventuelles difficultés.

Nous voulons permettre à nos nouveaux enseignants d'être rapidement fonctionnel, de se mettre rapidement sur la même longueur d'onde éducative que le reste du personnel ; non seulement pour accomplir leurs tâches individuelles, mais aussi afin d'apporter une contribution de qualité à la tâche collective.

Pour la bonne collaboration et la formation continuée de nos professeurs

Dorénavant nos professeurs devront assurer du travail collaboratif à raison de 60 périodes par année scolaire. La priorité sera donnée aux actions retenues dans notre plan de pilotage. Les professeurs devront compléter un tableau reprenant leurs prestations collaboratives.

D'autres actions demandant la collaboration entre professeurs ne sont naturellement pas exclues, telles que les échanges de bonnes pratiques, la création de ressources pédagogiques, la mise en commun de cours et d'évaluations, la planification de matières spécifiques.

La formation du corps professoral est et sera essentielle, notamment les formations relatives au CE1D, à la pédagogie différenciée, aux techniques de remédiation, aux problèmes de harcèlement même si d'autres types de formations resteront possibles.

Pour un partenariat renforcé avec les parents

Nous sommes persuadés qu'il est indispensable qu'école et familles se connaissent, se respectent et s'entendent. Une saine coopération peut générer des bénéfices respectifs pour les différents intervenants. L'instauration d'une relation de confiance entre parents et enseignants est un gage de cohérence et d'équilibre pour l'enfant, contexte qui ne peut que favoriser son bien-être et sa réussite scolaire. Par ailleurs, une implication des parents dans l'école permet à la fois de les sensibiliser aux questions scolaires mais également de faire émerger un projet collectif qui puisse satisfaire l'ensemble des acteurs. L'implication des parents ne peut se résumer à relayer les réclamations individuelles des uns et des autres

Nous essaierons donc de remplacer la logique du marché scolaire où chacun défend ses intérêts individuels par la recherche de l'intérêt général. L'intégration des familles les moins favorisées dans le projet et les activités de l'établissement seront, nous l'espérons, un facteur de réduction de la fracture sociale.

Afin que les bénéfices de ce partenariat puissent s'exprimer, l'enjeu est dès lors d'arriver à dépasser les tensions possibles entre famille et école. Il importe notamment d'aller plus loin que la simple convocation en cas de problème, qui rend une image très négative de la relation. Le respect mutuel est par ailleurs primordial pour permettre un dialogue constructif qui puisse rompre avec la logique de la confrontation.

Pour ce faire, nous disposons en premier lieu de deux outils pour coopérer, il s'agit du Conseil de participation et de l'Association de parents. L'adhésion des parents au projet scolaire de l'école est un facteur déterminant à sa réalisation et à sa réussite pourvu que chacun entende collaborer à la réalisation d'un projet collectif prenant en compte l'intérêt de tous.

Nous mettrons en place de nouvelles initiatives telle que l'implication de 'parents relais' ou encore la mise à disposition d'un lieu de rencontre ouvert au sein de l'école en vue de dépasser le cadre formel des convocations pour les réunions de parents.

Nous impliquerons davantage nos parents pour qu'ils contribuent notamment à l'assiduité de leurs enfants et ainsi lutter contre le décrochage scolaire en signalant en temps réel les absences aux parents. Nous nous doterons d'un outil numérique permettant de prévenir les parents sans délai de l'absence de leur enfant. L'action débutera par la recherche, le choix de l'outil, sa budgétisation avant la mise en place.

Commentaire final

Ce projet d'école repose sur un état des lieux et d'un diagnostic rigoureux des indicateurs concernant l'Institut d'Enseignement Provincial Charles Delière Binche – Carnières. Nous avons mené des enquêtes auprès de notre personnel, auprès des élèves, des parents et nous avons tenu compte des indications fournies par la FWB. Nous avons pris en considération nos points faibles et nos points forts. Rien n'est jamais parfait et nous sommes dans un processus d'amélioration constante de notre action pour le bien de toute notre communauté éducative. Le fait qui nous a le plus réjoui et qui ressort des enquêtes est l'attachement profond de nos élèves pour leur école. Qu'ils en soient remerciés.

